

LA CCAM DENTAIRE, ENFIN !

Flash actu - 30 octobre 2013

Après près de 10 ans de débat, la CNSD, l'UNCAM et l'UNOCAM ont finalisé le 6 août dernier l'avenant numéro 3 à la convention dentaire qui acte **le passage à la CCAM dentaire pour une mise en œuvre le 1^{er} juin 2014 par l'Assurance Maladie.**

Cette évolution se traduit au sein de la codification par :

- Un changement de langage avec une codification plus fine et détaillée
- Une évolution des modes de tarification
- Une extension de prise en charge pour certains actes
- Une revalorisation pour d'autres

Au-delà de la nécessaire adaptation des contrats et des circuits de gestion, plusieurs questions se posent pour les organismes complémentaires :

- Quelle offre de services innovants concevoir à destination des assurés pour accroître la performance des contrats tout en valorisant le rôle des organismes complémentaires ?
- Quelles propositions de rénovation de l'articulation RO / RC et du rôle de régulateur des complémentaires santé dans le dentaire ?
- Quelles nouvelles relations envisager avec les chirurgiens-dentistes pour répondre aux besoins des assurés ?

OpusLine vous accompagne pour prendre en compte les impacts de cet avenant sur votre stratégie santé et la transformation de vos opérations.